



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale
Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
De Corse du Sud et de Haute Corse

APPEL A PROJETS

Sports de nature

2018

Date limite de dépôt des dossiers :

13 avril 2018 pour la commission de mai

14 septembre 2018 pour la commission d'octobre

CONDITION DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS 2018 :

Les promoteurs ayant bénéficié d'une subvention les années précédentes doivent impérativement avoir transmis en amont les évaluations des actions réalisées accompagnées des pièces justificatives. Sans cette condition, toute demande sera rejetée.

1) CONTEXTE ET ENJEUX :

Conformément aux directives ministérielles, la DRJSCS et les DDCSPP de Corse du Sud et de Haute Corse ont décidé de mettre en place un appel à projets régional visant à promouvoir et développer les sports de nature(.

L'activité physique et sportive dite de pleine nature ne cesse de croître car offrant une liberté de pratique sans limite à ses adeptes. En croissance exponentielle (+50 % d'adhésion entre 2000 et 2011 au sein des fédérations de sport de nature) les sports de nature c'est près de 25 millions de pratiquants âgés de 15 ans et plus.

Néanmoins cette pratique sportive doit à la fois se démocratiser, se développer de manière maîtrisée et permettre de sensibiliser voire d'éduquer à l'environnement.

L'appel à projets 2018 est lancé sous réserve de la disponibilité des financements, qui émanent de la DRJSCS.

2) OBJECTIFS :

Les projets doivent s'articuler autour du développement du sport de nature (formation, sensibilisation à la sécurité, développement durable) et de la promotion, la protection et la préservation de la santé par le sport.

Les projets viseront tout particulièrement la réponse aux objectifs suivants :

- promouvoir et garantir un accès aux lieux de pratique pour une pratique en toute sécurité
- sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable
- Promouvoir et développer la pratique des sports de nature pour les personnes avançant en âge quel que soit leur lieu de vie et quel que soit le degré de perte de leurs capacités ;
- Soutenir l'offre de pratiques sportives de nature ayant pour objectif la santé, notamment à destination des publics les plus éloignés de l'activité physique (femmes enceintes, jeunes ruraux (et en particuliers les adolescents et étudiants)...)

Une attention particulière sera apportée aux personnes concernées en situation de précarité.

3) CRITERES D'ELIGIBILITE

La DRJSCS et les DDCSPP de Corse du Sud et de Haute-Corse sélectionneront les projets au regard des critères suivants :

- > **le porteur de projet devra être une association à but non lucratif (issue du mouvement sportif, d'action sociale ou autre)**
- > **le projet devra viser de façon prioritaire les publics évoqués ci-dessus et la ruralité et devra démontrer son ancrage territorial**
- > **une attention particulière sera portée sur la qualité technique et méthodologique du projet, de l'analyse des bénéficiaires et la capacité de le mener à son terme en passant par les partenariats noués**
- > **le projet devra illustrer clairement son caractère réalisable et sa faisabilité d'un point de vue budgétaire**
- > **le projet devra être évalué par son porteur pendant et à l'issue de son développement (compte-rendu financier, rapport..)**

4) CONSTRUCTION DU PROJET

Dans la phase de rédaction du projet, **il est impératif de renseigner très précisément le descriptif de l'action**, et plus particulièrement les points suivants :

- **Besoins identifiés** qui vous poussent à proposer ce projet
- **Description précise de la population cible** et des modalités d'accès à cette population ;
- **Objectifs** de l'action. Ils devront comporter obligatoirement un volet opérationnel et être réalistes, précis, mesurables.
- **Description précise des activités** qui seront engagées ;

- **Légitimité du porteur de projet** : expériences déjà menées, compétences et capacité à mettre en œuvre le projet (ressources affectées autres que financières) ;
- **Méthodes d'évaluation** : critères et indicateurs de réussite
- **Les méthodes de suivi et l'évaluation** (critères et indicateurs précis) devront être décrites.
- **Les partenariats éventuels et leur nature**

Cet appel à projets encourage les mutualisations des moyens et projets et les complémentarités dans un souci de rationalisation des coûts

Les dossiers de demandes sont disponibles sur le site de la DRJSCS de Corse <http://www.corse.drjscs.gouv.fr>

ENVOI DU DOSSIER

1 exemplaire doit être envoyé par mail (format pdf) à l'adresse suivante : DRJSCS20-SPORT@drjscs.gouv.fr

Ou 1 exemplaire peut être adressé par courrier à l'adresse suivante :

DRJSCS, pôle « politiques sportives » Immeuble Castellani, CS 13001, 20700 AJACCIO cedex 9

5) LA DATE LIMITE D'ENVOI DES PROJETS EST FIXEE AU

- ◆ 13 avril 2018 pour la commission de mai
- ◆ 14 septembre 2018 pour la commission d'octobre

6) COMPOSITION DU DOSSIER

Tout dossier déposé hors délais ne sera pas recevable. Les dossiers déclarés complets doivent comprendre les pièces suivantes :

- ◆ Dossier CERFA (joint) de demande de l'association mentionnant le ou les projets et la ou les subventions demandée(s) ; Merci de joindre, au moins, ce document par mail en format PDF
- ◆ Les comptes financiers de l'association de l'année N-1 ;
- ◆ Le rapport d'activité de l'association de l'année N-1 ;

Pour une première demande ou si changement depuis la demande précédente

- ◆ Les statuts de l'association en un seul exemplaire, avec la composition du conseil d'administration et du bureau, en précisant la qualité des membres ;
- ◆ La déclaration de l'association à la Préfecture ou son inscription au Journal Officiel ;
- ◆ Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)

7) SUIVI / EVALUATION / CONTROLE PAR LES FINANCEURS

Les financeurs procéderont à une **évaluation** des actions.

Ils pourront également procéder au **contrôle de bon usage des fonds**, sur la base des documents produits. La subvention est attribuée pour la réalisation d'une action, délimitée quant à son objet et à sa durée d'action. Le reversement tout ou partie d'une subvention qui n'aurait pas été utilisée conformément à son objet pourra être exigé.

8) PERSONNES A CONTACTER

Pour toute demande de renseignement et accompagnement sur votre projet, vous pouvez vous adresser :

à la DRJSCS de Corse :

Thierry OLIVE - Responsable du Pôle politiques Sportives 04 95 29 67 80 – mail : thierry.olive@drjscs.gouv.fr

à la DDCSPP de Haute-Corse :

Hervé CADOT, 04 95 58 50 80 – mail : hervé.cadot@haute-corse.gouv.fr

à la DDCSPP de Corse du Sud :

Didier BIGOT, 04 95 50 39 52 – mail : didier.bigot@corse-du-sud.gouv.fr